

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

**Le 23 octobre 2024 à 18h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/10/2024

Présents : 7 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme COLLOMB Valérie,

Absents : 5 /12 : M. MANGIN Jean-Baptiste, M. CROUZET André, Mme GAFFET Muriel, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### DESIGNATIONS DES DELEGUES A DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### REFERENT AMBROISIE

#### MANDAT 2020-2026

#### Mise à jour

Visant le besoin de désigner un/e nouveau/nouvelle délégué/e Ambroisie, Monsieur le Maire invite le Conseil à choisir s'il lui en convient, un nouveau correspondant.

Sur sa proposition à prendre cette délégation,

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de nommer M. Benoit DIJON, nouveau délégué Ambroisie à compter de ce jour
- Demande à Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, d'en informer le partenaire
- Autorise Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

